Comptes Consolidés (1)

BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL ABJ OPTICIEN — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* : 12

Adresse de l'entreprise : 2 Bis impasse de la Boulonnerie 44130 BLAIN — Durée de l'exercice précédent* : 12

Numéro SIRET* : 8 3 0 2 7 2 6 2 1 0 0 0 1 2 — Néant ☐ *

Exercice N clos le, 30/09/2024

			Brut 1		Amortissements, provisions 2	Net 3
		Capital souscrit non appelé (I)	AA			
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC	
		Frais de développement *	CX		CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
		Fonds commercial (1)	AH	4 950	AI	4 950
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO	
		Constructions	AP	131 610	AQ	93 480	38 130
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	53 394	AS	47 237	6 157
		Autres immobilisations corporelles	AT	53 332	AU	31 879	21 452
		Immobilisations en cours	AV		AW	
		Avances et acomptes	AX		AY	
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
		Autres participations	CU	15 200	CV	15 200
		Créances rattachées à des participations	BB	42 230	BC	42 230
		Autres titres immobilisés	BD	10 436	BE	10 436
		Prêts	BF		BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	3 300	BI	3 300
		TOTAL (II)	BJ	314 453	BK	172 597	141 856
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
		Marchandises	BT	77 122	BU	2 980	74 142
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	243	BW	243
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	73 470	BY	73 470
		Autres créances (3)	BZ	3 788	CA	3 788
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	375 203	CE	375 203
		Disponibilités	CF	73 817	CG	73 817
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3)*	CH	5 536	CI	5 536
		TOTAL (III)	CJ	609 182	CK	2 980	606 202
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
		Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	923 636	1A	175 577	748 058

Renvois : (1) Dont droit au bail : 4 950 — (2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP — (3) Part à plus d'un an CR

Clause de réserve de propriété :* Immobilisations : — Stocks : — Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

(2) **BILAN - PASSIF avant répartition** DGFiP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL ABJ OPTICIEN — Néant ☐ *

			Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	389 783
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	220 993
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	621 776
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	8 448
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 505
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	807
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	44 284
	Dettes fiscales et sociales	DY	71 236
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	
	TOTAL (IV)	EC	126 281
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	748 058

RENVOIS				
(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
		Ecart de réévaluation libre	1D	
		Réserve de réévaluation (1976)	1E	
(3)	Dont réserve spéciale des plus–values à long terme *		EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	121 713
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	4 641

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Cegid Group

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ABJ OPTICIEN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2024, dont le total est de 748 059 euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 220 994 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 25/11/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/09/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Agencements des constructions : 10 ans
* Installations techniques : 5 à 10 ans
* Matériel et outillage industriels : 3 à 7 ans
* Installations générales, agencements et aménagements divers : 8 ans
* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
* Matériel informatique : 3 ans
* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Participations, titres immobilisés, valeurs mobilières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Conformément à l'avis CNC du 15 juin 2007, les frais liés à l'acquisition (droits de mutation, honoraires et frais d'actes) des titres de participation peuvent être incorporés au prix de revient de ces titres.

Dans ce cas, un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	au début d'exercice	Augmentation	Diminution	en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles				
- Frais d'établissement et de développement				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 950			4 950
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	***4 950***			***4 950***
Immobilisations corporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	131 611			131 611
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	46 395	7 000		53 395
- Installations générales, agencements aménagements divers	11 555			11 555
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 777			41 777
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	***231 338***	***7 000***		***238 338***
Immobilisations financières				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	56 892	538		57 430
- Autres titres immobilisés	10 129	307		10 436
- Prêts et autres immobilisations financières	3 300			3 300
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	***70 321***	***845***		***71 166***
ACTIF IMMOBILISE	**306 609**	**7 845**		**314 454**

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		7 000	845	7 845
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		***7 000***	***845***	***7 845***
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	30/09/2024
Éléments achetés	
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
TOTAL FONDS COMMERCIAL	

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	80 319	13 161		93 480
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	43 164	4 073		47 238
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 277	993		3 270
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	24 432	4 178		28 610
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**150 193**	**22 405**		**172 597**
ACTIF IMMOBILISE	***150 193***	***22 405***		***172 597***

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 128 326 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	42 230		42 230
Prêts			
Autres	3 300		3 300
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	73 470	73 470	
Autres	3 788	3 788	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	5 537	5 537	
TOTAL CREANCES	**128 326**	**82 796**	**45 530**
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	1 230
Clients - factures à établir	44 184
Fournisseurs - rrr à obtenir	53
Intérêts courus s/valeurs mobilière	2 204
Banque - intérêts courus à recevoir	110
TOTAL PRODUITS A RECEVOIR	**47 782**

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 10 000,00 euros décomposé en 1 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 000	10,00

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 31/01/2024.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	164 490
Prélèvements sur les réserves	
TOTAL DES ORIGINES	***164 490***
Affectations aux réserves	64 490
Distributions	100 000
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
TOTAL DES AFFECTATIONS	***164 490***

Notes sur le bilan

Tableau de variation des capitaux propres

	Début d'exercice	Affectation Résultat N-1	Autres mouvements	Fin d'exercice
Capital	10 000			10 000
Réserve légale	1 000			1 000
Réserves générales	325 293	64 490		389 783
Résultat de l'exercice	164 490	-164 490	220 994	220 994
TOTAL CAPITAUX PROPRES	**500 783**	**-100 000**	**220 994**	**621 777**

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 125 474 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	4 642	4 642		
- à plus de 1 an à l'origine	3 807	46		3 761
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	44 284	44 284		
Dettes fiscales et sociales	71 237	71 237		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 505	1 505		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DETTES	**125 474**	**121 714**		**3 761**
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés sur l'exercice	44 939			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 1 296 euros.

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 877
Int.courus s/emp.aup.etablt.crédit	46
Associés - intérêts courus	209
Dettes provis. pr congés à payer	3 844
Charges sociales s/congés à payer	1 038
Charges sociales - charges à payer	12 982
Etat - autres charges à payer	2 126
Cap taxe d apprentissage	86
TOTAL CHARGES A PAYER	**24 206**

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d avances	5 537		
TOTAL CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	**5 537**		

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	221		221
Ventes de marchandises	963 158		963 158
Produits des activités annexes	5 890		5 890
TOTAL CA	**969 269**		**969 269**

Charges et produits d'exploitation et financiers

Frais accessoires d'achat

	Valeur globale	Dont frais accessoires
Achats de marchandises	300 505	572
Achats de matières premières et fournitures		
Achats d'autres approvisionnements		
Achats de matériel, équipements et travaux		
Achats non stockés de matières et fournitures	5 298	
TOTAL FRAIS ACCESSOIRES	**305 803**	**572**

Notes sur le compte de résultat

Résultat financier

	30/09/2024	30/09/2023
Produits financiers de participation Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions et transferts de charge Différences positives de change Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement	10 369	6 706
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	***10 369***	***6 706***
Dotations financières aux amortissements et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	409	1 257
TOTAL CHARGES FINANCIERES	***409***	***1 257***
RESULTAT FINANCIER	**9 960**	**5 449**

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	30/09/2024	30/09/2023
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charge	59	
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	***59***	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		945
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES		***945***
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**59**	**-945**

Notes sur le compte de résultat

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Produits sur exercices antérieurs		59
TOTAL		**59**

Résultat et impôts sur les bénéfices

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	288 013	67 078	220 935
+ Résultat exceptionnel	59		59
- Participations des salariés			
RESULTAT COMPTABLE	**288 072**	**67 078**	**220 994**

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Total avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Intérêts courus sur emprunt	98
Total autres engagements donnés	98
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	**98**
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

ABJ OPTICIEN
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 2 bis impasse de la Boulonnerie
44130 BLAIN
830 272 621 RCS SAINT NAZAIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 1er MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 220 993.52 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice ..... 220 993.52 euros

A titre de dividendes aux associés ..... 200 000.00 euros
Soit 200.00 euros par part

Le solde ..... 20 993.52 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à ..... 410 776.83 euros.

Il est précisé que :
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 160 000.00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 40 000.00 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune).

La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :
- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 :
50 000,00 euros, soit 50,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 40 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 10 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2022 :
70 000,00 euros, soit 70,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 56 000,00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 14 000,00 euros

Exercice clos le [Date de clôture de l'exercice (n - 1)] :
100 000.00 euros, soit 100.00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 80 000.00 euros
dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 20 000.00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 1er mars 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

